

Schéma de Cohérence Territoriale Syndicat Mixte Basse Automne- Plaine d'Estrées (SM BAPE)

Réunion SM BAPE – Oise-la-Vallée – Questions

- 1- Vision du territoire à 10 ans
- 2- Espaces naturels et agricoles
 - Définition de la notion d'espace naturel et agricole
 - Calcul de la consommation
 - Pourquoi la consommation foncière annuelle est-elle plus importante dans le SCoT que lors de la période 1999-2009 (205 ha) ?
 - Justification de cette augmentation
 - Pourquoi l'emprise des grands projets d'infrastructures n'est-elle pas prise en compte (liaison RN 31 → RN2 ; MAGEO) ?
 - Développement de l'urbanisation : 154 ha pour 1300 logements, soit 8,44 logements/ha, alors que l'objectif affiché est de 18 logements/ha en moyenne. Pourquoi ?
 - Infrastructures routières comprises ou non ?
 - Surface occupée par les dents creuses : calculée pour chaque village, ou estimée, ou non comprise ?
 - La consommation d'espaces naturels ou agricoles totale est-elle la somme des consommations envisagées dans chaque PLU ?
 - N'y a-t-il pas de doublons avec les SCoT voisins (ARC) qui entraîneraient une surconsommation d'espace agricole ?
 - Concernant les entreprises, faut-il créer de nouvelles zones industrielles ? Surface des friches industrielles existantes ? Remplissage des zones industrielles existantes
- 3- Continuité écologiques
 - Impact des projets structurants (doublement RN 31 ; liaison RN 31 → RN 2 ; MAGEO)
 - Bio corridor Roberval Verberie
 - La branche sud est du corridor, vers le Mont Cornon et le Bois-du-Roi, qui figurait sur la carte utilisée, semble-t-il dans la période de préparation du SCoT, a disparu de la carte générale, mais apparaît toujours sur la carte p.128 du dossier de présentation. Pourquoi ?
 - Rapports des cabinets OGE, ASTRANCE, étude TOMBAL, quel crédit accorder à ces rapports quant au positionnement des branches du bio corridor ?
- 4- Pollution et risques sanitaires
 - Ces aspects semblent avoir été négligés au prétexte de la dilution de la pollution (oxydes de soufre et d'azote, vapeur sortant des tours de réfrigération)
 - Y a-t-il un impact sur les productions agricoles avoisinantes ?
- 5- Centrale à gaz
 - point sur les besoins en énergie électrique, surcapacité en France. Cette centrale est-elle nécessaire ?
 - combien d'emplois créés ?
 - documents diffusés par ALTER & GO prestataire de la communication pour Direct Energie : faut-il lui faire confiance ?

merci de me fournir des informations sur le SRCAE, et m'apporter le rapport OGE

- la philosophie du SCoT proposé
- l'importance des terres agricoles consommées
- la justification de la zone de 100 ha non prise en compte dans le calcul de la consommation foncière
- le choix de la société qui a fait l'étude des bio corridors, choix fortement remis en cause pour « incompétence »
- le coût des études depuis 2008, début de l'étude du SCoT SMBAPE
- la décharge de Néry Saintines
- la protection des zones urbanisées
- la circulation des poids lourds sur les routes secondaires
- la liaison routière RN 31 → RN 2
- le bilan des gaz à effet de serre
- l'utilisation de friches industrielles existantes

Notons que ce sont essentiellement les responsables des associations présentes qui ont posé des questions après avoir exposé (parfois longuement) leur vision du SCoT présenté

MM. Fouet et Floury ont fait état des visites qu'ils ont effectuées à Paris auprès des conseillers du Premier Ministre et du Ministre de l'Environnement (une réponse est attendue)

C'est évidemment l'installation d'une centrale à gaz sur le territoire de Verberie qui a suscité le plus de questions : impact économique en matière d'emplois industriels, incidence sur les couloirs écologiques, incidence sur la pollution de l'air, incidence sur la consommation de terres cultivées ; l'utilisation du gaz est-elle encore judicieuse ?

La réunion, commencée à 20h15, s'est achevée à 22h 25. Elle s'est déroulée dans le calme et la discipline.

Jacques ALAURENT
Commissaire enquêteur
Le 15 janvier 2013

Copie : M. le Préfet de l'Oise
M. Fouet, président du SM BAPE
M. Floury, vice président du SM BAPE

Schéma de Cohérence Territoriale Syndicat Mixte Basse Automne- Plaine d'Estrées (SM BAPE)

Réunion SM BAPE – Oise-la-Vallée – Questions/réponses

1- Vision du territoire à 10 ans

Le SMBAPE composé de deux intercommunalités comprenant 87 communes et aux portes de l'agglomération de la région de Compiègne (ARC) devrait voir un développement lié à cette dernière. Une croissance de population de 0,75%/an a été définie, ce qui amènera le SMBAPE à environ 29 000 habitants à l'horizon 2022.

De grandes zones d'activités économiques, liées à l'agriculture à haute valeur agronomique (sucrierie Terreos) ou à leur situation privilégiée à proximité de l'échangeur de l'A1 (Paris Oise) permettra à SMBAPE de conserver et de développer l'économie, en particulier avec POPI (port intérieur Paris Oise).

A la confluence de l'Automne et de l'Oise, la CCBA est aussi traversé par des continuités écologiques d'intérêt européen, reliant les grands massifs forestiers d'Ile-de-France jusqu'aux Ardennes.

2- Espaces naturels et agricoles

- Définition de la notion d'espace naturel et agricole

Les définitions sont multiples, mais le plus fréquemment il s'agit des espaces non urbanisés, ne supportant pas d'infrastructures. Ces espaces peuvent être utilisés par l'agriculture ou être laissés à la nature, quand ils ont été soumis à une exploitation du sous-sol (anciennes carrières) ou à un risque naturel (inondation) ou à un enfrichement progressif. Des espaces naturels ou agricoles peuvent aussi être situés dans les villages et correspondre à des jardins, mais ne sont pas calculés.

- Calcul de la consommation

Pourquoi la consommation foncière annuelle est-elle plus importante dans le SCOT que lors de la période 1999-2009 (205 ha) ?

La consommation théorique est toujours supérieure à la consommation réelle, car certains terrains ne feront pas l'objet d'opérations d'urbanisme dans la période (propriétaires pas vendeurs, choix des priorités en fonction de la desserte en eau et assainissement ou voirie majeure...)

Certains terrains étant déjà inscrits dans les PLU ou POS, des projets étaient déjà projetés et leur valeur était aussi définie.

Justification de cette augmentation

Pourquoi l'emprise des grands projets d'infrastructures n'est-elle pas prise en compte (liaison RN 31 → RN2 ; MAGEO) ?

Les études de ces projets n'étaient pas suffisamment avancées pour connaître les emprises de ces projets. Compte tenu de l'ampleur de l'enveloppe, le raisonnement a été de considérer qu'elle répondrait aux demandes. Le ScoT a pour objet d'afficher des principes généraux.

Développement de l'urbanisation : 154 ha pour 1300 logements, soit 8,44 logements/ha, alors que l'objectif affiché est de 18 logements/ha en moyenne. Pourquoi ?

La consommation théorique est toujours supérieure à la consommation réelle. Pour chaque opération, la commune veillera à ce que les 18 log/ha soient en moyenne atteints, ce qui devrait faire une consommation réelle de 72 ha.

Infrastructures routières comprises ou non ? Oui hormis la liaison RN31/RN2 et MAgeo

Surface occupée par les dents creuses : calculée pour chaque village, ou estimée, ou non comprise ? Ces surfaces sont des espaces de respiration au sein des villages et ne sont pas concernés.

travé les communes ont un PLU ou pas sauf épave.

La consommation d'espaces naturels ou agricoles totale est-elle la somme des consommations envisagées dans chaque PLU ? *non, certaines zones ont disparu ou ont été diminuées, d'autres sont apparues*

N'y a-t-il pas de doublons avec les SCoT voisins (ARC) qui entraîneraient une surconsommation d'espace agricole ? *L'Etat n'ayant pas obligés les 3 intercommunalités de faire un seul et même SCoT, les deux SCoT sont indépendants.*

Concernant les entreprises, faut-il créer de nouvelles zones industrielles ? Surface des friches industrielles existantes ? Remplissage des zones industrielles existantes

Rares sont les friches industrielles qui sont de surcroît polluées et la proximité de POPI nécessite de prévoir de nouvelles zones d'activités alentour.

3- Continuité écologiques

- Impact des projets structurants (doublement RN 31 ; liaison RN 31 → RN 2 ; MAGEO)

Compte tenu de l'ampleur de ces projets, ils seront soumis à des études d'impact en propre.

- Bio corridor Roberval Verberie

La branche sud est du corridor, vers le Mont Cornon et le Bois-du-Roi, qui figurait sur la carte utilisée, semble-t-il dans la période de préparation du SCoT, a disparu de la carte générale, mais apparaît toujours sur la carte p.128 du dossier de présentation. Pourquoi ? *C'était des cartes de travail quelquefois anciennes et dans certains cas, il a été écrit que ces corridors étaient très improbables. Un travail de hiérarchisation de ces corridors a été mené avec le soutien d'un scientifique du conservatoire naturel de Bailleul.*

Rapports des cabinets OGE, ASTRANCE, étude TOMBAL, quel crédit accorder à ces rapports quant au positionnement des branches du bio corridor ?

C'est toute la difficulté de prendre en considération ces études, qui relèvent à un moment donné des traces, mais ce qui ne constitue pas pour autant la fonctionnalité d'une continuité écologique actuelle et encore moins future.

4- Pollution et risques sanitaires

Ces aspects semblent avoir été négligés au prétexte de la dilution de la pollution (oxydes de soufre et d'azote, vapeur sortant des tours de réfrigération)

Y a-t-il un impact sur les productions agricoles avoisinantes ?

Ce n'est pas l'objet d'un SCoT qui est avant tout un document d'urbanisme. Le territoire a fait réaliser un bilan carbone qui montre que ce sont les éléments externes au territoire qui participent le plus à la production de gaz à effet de serre.

C'est un SCoT loi SRU pas encore Grenelle.

5- Centrale à gaz

- point sur les besoins en énergie électrique, surcapacité en France. Cette centrale est-elle nécessaire ?

Le SCoT ne peut pas répondre à la question des besoins à l'échelle de la France, voire de l'Europe. On sait qu'à une époque la France a été exportatrice d'énergie, aujourd'hui elle en importe par moments. L'objectif de l'Etat français est aussi de diversifier au mieux les sources d'énergie. La seule certitude est que le SMBAPE est un territoire situé à proximité du plus grand bassin d'habitat et d'emplois de la France qui est la Région capitale francilienne.

- combien d'emplois créés ?

ce n'est pas au SCoT de répondre à cette question. Il doit avoir des objectifs en matière de logements, pas d'emploi

- documents diffusés par ALTER & GO prestataire de la communication pour Direct Energie : faut-il lui faire confiance ?

aucune idée

merci de me fournir des informations sur le SRCAE, et m'apporter le rapport OGE

SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTREES

rue de Beauvais BP 04425 60710 CHEVRIERES - ☎ 03 44 83 30 19

N° 60 035 108

Nombre de délégués

En exercice	Présents	Votants
12	13	13

EXTRAIT DU REGITRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil treize, le six février à neuf heures trente minutes, les membres du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie de Chevrières sous la Présidence de Monsieur Marcel FOUET

Date de la convocation : 28 Janvier 2013

EVALUATION DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES PERSONNES PUBLICS ASSOCIEES

Monsieur le Président expose que parmi les observations formulées par les Personnes Publiques Associées, il y a une demande de réduction du nombre d'hectares par rapport aux prévisions de consommation foncières notamment en terre agricoles.

Deux possibilités peuvent être envisagées : soit une réduction arbitraire par application d'un pourcentage identique à toutes les communes par exemple 50%, soit poursuivre la méthode déjà utilisées en examinant les réels besoins pour les projets déjà engagés ou sur le point de l'être.

Une pré-étude des deux possibilités a été faite par Oise la Vallée en ce sens et dans le document qui est présenté celui-ci envisage ce qu'il est possible de faire. Le résultat estimé à retravailler, avoisine une réduction de près de 25%. Ce qui ramènerait l'ensemble de la consommation foncière proche des 300 hectares, ce qui est beaucoup mieux que la réduction faite par l'ARC à 18%.

Après échange de propos sur le sujet Monsieur le Président rappelle que le SCoT est approuvé pour les six années à venir, qu'au cours de celles-ci le SCoT vit, c'est-à-dire que les communes qui souhaitent opérer des changements dans leur PLU le peuvent, elles les soumettront, comme actuellement, au Conseil Syndical en fonction de l'évolution des projets en cours, des nouveaux, ou tout autre modification nécessaire.

Monsieur le Président met au vote, la méthodologie à appliquer.

A l'unanimité, c'est la méthode de l'examen foncier commune par commune qui est retenue en vue d'aboutir, lors de l'approbation du SCoT, à une réduction entre 25% à 30% du chiffre retenu lors de son arrêt le 27 juin 2012.

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 FEV. 2013



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de
la Plaine d'Estrées

Marcel FOUET



Jacques ALAURENT, commissaire enquêteur

**Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte
De la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées (SCoT SMBAPE)
Enquête publique**

Compte rendu de la réunion publique du 9 janvier 2013

Cette réunion s'est déroulée le **mercredi 9 janvier 2013**, Salle Dagobert à Verberie, à la demande écrite des 2 associations suivantes :

- « Mieux Vivre à Verberie » (lettre du 10 décembre 2012)
- « Pas de Centrale en Basse Automne (lettre du 10 décembre 2012)

Ces lettres m'ont été remises lors de ma permanence du 10 décembre 2012 à la mairie d'Estrées-Saint-Denis.

Devant plus de 210 personnes, de nombreux maires et conseillers municipaux et de 2 conseillers généraux, cette réunion s'est déroulée en 4 temps :

- Présentation des conditions du déroulement de l'enquête publique par le commissaire enquêteur (dont la prolongation de la durée de l'enquête publique jusqu'au 8 février 2013)
durée : 5 minutes
- définition d'un SCoT par M. Brigant du bureau d'études Oise La Vallée, partenaire du SMBAPE
durée : 5 minutes
- Présentation du SCoT SMBAPE par M. Fouet, maire de Chevrières, président du SM BAPE et M. Floury, maire de Verberie, vice-président du SM BAPE
durée : 45 minutes
- Séquence questions / réponses
durée : 75 minutes

Les principaux thèmes et questions abordés (par MM. Fouet et Floury) ont été :

- 1- la maîtrise du développement urbain (densification de l'habitat), la consommation d'espace foncier et de terres agricoles
- 2- la cohérence SCoT SMBAPE / SCoT ARC (région de Compiègne)
- 3- le développement économique
- 4- la continuité écologique : les bio corridors
- 5- la zone de développement de production d'énergie : la centrale au gaz de Verberie

Des éléments complémentaires ou des précisions ont été fournis par MM. Fouet et Floury, à la demande des intervenants dans la salle :

- les conclusions des Personnes Publiques Associées : avis favorable ou avis défavorable